

CONGRÈS DES ÉLUS DE MARTINIQUE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONGRES DES ELUS DE MARTINIQUE

A

**MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DU CONGRES DES ELUS
DE MARTINIQUE**

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2022

**RAPPORT SUR LES PRECONISATIONS
PROPOSEES PAR LA COMMISSION AD HOC
DU CONGRES DES ELUS DE MARTINIQUE**

(Rapport modifié suite à la Commission Ad Hoc du 13 décembre 2022)

INTRODUCTION

Le Congrès des élus de Martinique, temps de travail et de cohésion collective pour rechercher des solutions au regard de la situation sociale, démographique, culturelle, économique fortement dégradée de notre Martinique réuni le 12 Juillet 2022, a retenu 7 thématiques autour desquelles les pistes de réflexion s'organiseraient à savoir :

- Mieux être et mieux vivre ensemble en Martinique
- Répondre à l'urgence démographique
- Résilience et gestion durable du territoire
- Affirmer l'identité et la fierté martiniquaises
- Réformer le cadre institutionnel et instituer un droit à l'initiative
- Réussir le défi de l'autonomie alimentaire
- La performance économique territoriale

Pour ce faire, une commission ad hoc chargée d'organiser, d'animer et de suivre les travaux de réflexion a été mise en place le 19 Juillet 2022. Cette dernière a défini ses modalités organisationnelles, le 26 Juillet 2022. Elle a ainsi constitué 3 groupes de travail d'une dizaine de membres, un groupe de travail « Diagnostic », un groupe de travail « Préconisations » et un groupe de travail « Nouvelles compétences et pouvoirs normatifs à négocier »

La Commission ad hoc du Congrès a également désigné les animateurs de ces différents groupes.

Lancé le 18 Octobre 2022, le groupe de travail PRECONISATIONS animé par M. Alexandre VENTADOUR, Conseiller à l'Assemblée comprend les membres suivants :

BEAUNOL Jean-François
CASANOVA Sandra
CONCONNE Catherine
COUTURIER Gilbert
DI GERONIMO Benedicte
LAGUERRE Didier
MARIE-SAINTE Daniel
MONROSE Michelle
NADEAU Marcellin
ODONNAT Fernand
VENTADOUR Alexandre

Les préconisations initiales proviennent :

- des auditions des acteurs socioéconomiques, institutionnels et de la société civile menées par le groupe diagnostic
- de la plateforme numérique de consultation citoyenne en ligne
- des enquêtes
- des réunions publiques
- des travaux internes à l'administration territoriale

A partir des éléments du rapport diagnostic et des éléments précités, la méthode mise en œuvre par la commission ad hoc a consisté à ne retenir pour chaque thématique que :

- 1) les propositions pouvant être initiées dans le cadre actuel mais susceptibles de faire l'objet d'une évolution réglementaire d'une part
- 2) d'autre part les préconisations relevant d'évolution réglementaire ou institutionnelle.

La commission propose, par ailleurs, qu'un document retraçant les préconisations d'amélioration de l'action publique soit élaboré ultérieurement.

Le document pourra faire l'objet de modifications qui seront transmises dans les délais réglementaires d'un jour franc avant la réunion du Congrès.

6. PERFORMANCE ECONOMIQUE TERRITORIALE

PROPOSITIONS D' ACTIONS POUVANT ÊTRE INITIEES DANS LE CADRE ACTUEL, SUSCEPTIBLES D'UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE

Marchés publics & performance administrative

- Développer les outils de développement économique pour donner une vision prospective claires des orientations pour le développement et l'attractivité du territoire
- Accroître la visibilité des chantiers publics à 3-5-10 ans, notamment au sein d'instances de concertation (Haut Conseil à la Commande Publique, Haut Comité Régional pour l'Industrie)
- Accroître également la visibilité sur le foncier disponible ou à mettre à disposition pour les activités économiques et la répartition spatiale de ces activités sur le territoire
- Lever les contraintes à la montée en puissance des marchés de réhabilitation, rénovation et travaux de second œuvre
- Améliorer les conditions d'accès à la commande publique, pour les opérateurs et organismes de formation
- Diminuer les délais de procédures d'attribution des autorisations administratives, eu égard à l'étroussure du territoire (collectivités, EDF, ONF, etc.)
- Constituer des groupements de commande stratégique intégrant l'Etat, la CTM et des acteurs économiques locaux sur les axes prioritaires de développement
- Optimiser la gestion du patrimoine public au service de l'économie par la création d'une plateforme recensant les locaux disponibles non-occupés appartenant à l'Etat et aux collectivités

Financement & accompagnement des entreprises

- Performer l'environnement financier des entreprises et les conditions de leur compétitivité par la création d'un ou de fonds souverains territoriaux avec droit de préférence pour la souscription par des martiniquais
- Faciliter la gestion des instruments financiers de soutien au développement économique des TPE/PME en permettant d'appliquer les dispositions de la gestion in house dans le cadre de la coopération entre pouvoirs adjudicateurs selon des indicateurs adaptés à la réalité du tissu économique local
- Obtenir l'exonération totale ou partielle des charges salariales à la fois pour les postes d'encadrement et les secteurs stratégiques et/ou exposés à la concurrence
- Etablir des dispositifs fiscaux et sociaux incitatifs, stabilisés à 5-10 ans pour renforcer la compétitivité du tissu (notamment pour l'industrie, l'innovation et l'exportation) et sécuriser les investisseurs locaux et internationaux

Education, formation, emploi

- Obtenir le partage de compétences avec l'Etat sur l'apprentissage, en cohérence avec le déploiement d'une GPEEC territoriale qui tienne compte notamment des besoins :
 - de main d'œuvre et formation à moyen-long terme, notamment en lien avec l'accélération des départs à la retraite et de jeunes qualifiés
 - de former et retenir ces jeunes qualifiés
 - d'enrichir l'offre de formations certifiantes spécifiques à notre tissu économique
- Réviser les modalités de prise charge des demandeurs d'emploi pour prendre en compte l'exiguïté de notre territoire, le coût de la vie, le niveau élevé du chômage et obtenir la fongibilité des aides à l'emploi
- Obtenir de l'Etat la revalorisation du « coût de revient Apprenti outremer » eu égard aux coûts de la vie et différentiels de prix des équipements de formation

Fiscalité et financements publics

- Mettre en place les mécanismes de transparence sur les prélèvements fiscaux, y compris des acteurs privés
- Obtenir la prise en charge par l'Etat des surcoûts induits par les handicaps structurels et spécificités de notre territoire, au titre de la continuité territoriale et égalité réelle notamment :
 - Pour les travaux de désamiantage, eu égard aux coûts du transport, générés par l'exportation contraintes des déchets
 - Pour les travaux d'entretien des espaces verts et accotement, de l'assainissement pluvial, liés à notre climat tropical (DGF supplémentaire)
- Obtenir le respect du financement par l'Etat de ses décisions d'augmentation de charges et transferts de compétence, à travers l'augmentation de ses dotations (DGF, TVA, autres)
- Obtenir les moyens d'un affichage obligatoire des montants d'octroi de mer sur les factures, au même titre que la TVA, pour plus de transparence
- Obtenir une dérogation définitive permettant aux croisiéristes américains ne disposant pas de passeport d'entrer sur notre territoire, à l'image de nos voisins caribéens
- Etendre les droits de trafic signés entre la France et certains pays (Jamaïque, Brésil, Trinidad, etc.) à la Martinique pour faciliter l'ouverture de nouvelles dessertes aériennes
- Déconcentrer ces autorisations d'ouvertures de lignes au niveau de l'aviation civile locale, conformément aux engagements pris aux assises du transport aérien en 2018
- Assurer l'égalité de traitement dans l'abandon des dettes fiscales et sociales
- Modifier la date d'éligibilité des opérations cofinancées par l'Etat, sur le principe des fonds européens : « opérations non terminées » au lieu de « opérations non débutées »
- Organiser une collaboration des pouvoirs ou donner à la Collectivité territoriale, la compétence dans l'administration des prix des produits de premières nécessités

PROPOSITIONS D'ACTIONS NECESSITANT UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE OU INSTITUTIONNELLE :

- Développer l'équivalence de normes pour développer l'intégration Caribéenne et la « géographie cordiale américaine » pour stimuler la dynamique export et faciliter les formalités administratives d'entrée sur le territoire de la main d'œuvre issue de ce bassin
- Solliciter la déconcentration de l'autorité territoriale de régulation pour les communications électroniques à l'échelle des Antilles Guyane, en délégation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des Postes (ARCEP) et de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOMM), avec un pouvoir au moins identique aux instances hexagonales
- Introduire une clause de préférence locale dans l'attribution des marchés à l'instar du « Buy American Act »
- Etudier la possibilité d'édicter une définition spécifique de la PME, propre aux RUP, au niveau national et communautaire pour les marchés publics (nombre de salariés, chiffre d'affaires, nombre d'années de résidence, acquittement des charges fiscales et sociales, etc.)
- Revisiter les opportunités offertes par la mise en place de zones franches, globale ou localisées, pour le territoire
- Obtenir la communication des données fiscales des opérateurs économiques du territoire à la CTM dans le cadre d'un partenariat d'optimisation du levier fiscal
- Rendre les ouvrages d'art et infrastructures indispensables aux déplacements des secours éligibles au FPRNM (Fonds Prévention des Risques Naturels Majeurs)
- Proposer une modification de la Constitution pour y inscrire l'autonomie financière réelle des collectivités locales (charges compensées en totalité)
- Défisicaliser l'investissement des particuliers dans les ouvrages publics structurant en Outre-Mer